Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 94 (1965)

Heft: 7

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction: Léon Barbey, 237, rue de Morat, Fribourg.

Administration: Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, 1700 Fribourg, C. C. P. 17-153: Administration du Bulletin pédagogique.

Abonnement (11 fr.) et Cotisation SFE (2 fr.): 13 fr.

12 Nos par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er mai.

COMMUNIQUÉS

Les «classes» de l'école primaire

1. Les «classes» de l'école primaire

A partir de l'année scolaire 1965, la désignation des différents degrés de l'école primaire par cours est supprimée.

On introduira la notion de classes, et, en principe, on adoptera dans les classes les manuels indiqués ci-dessous:

Classes	Manuels de calcul	Manuels de lecture	Grammaire
I	1	Epine en fleur	
II	2	Plaisir de lire	Grèzes et Dugers, cours inférieur
III	3	Lecture et poésie	Grèzes et Dugers, cours inférieur
IV	4	Lecture et poésie	Grèzes et Dugers, cours inférieur
V	5	Mes Lectures	Grèzes et Dugers, cours moyen
VI-VII ancienne Mes Lectures			Grèzes et Dugers, cours moyen
5 ^e série, évent.			
6 ^e série*			

^{*} En attendant la parution du manuel de calcul de 6° année faisant suite à la nouvelle 5° série.

Remarque concernant l'interprétation et l'application de l'art. 31 du Règlement général des écoles primaires:

Dans les classes rurales, les élèves peuvent bénéficier de la demifréquentation aux conditions suivantes:

a) cette demi-fréquentation n'est accordée qu'à partir de la 6e classe;

b) il faut avoir accompli 75 demi-jours d'école durant le semestre d'été.

Le Conseiller d'Etat, Directeur
J. Python

Culture religieuse et professionnelle

Les Equipes internationales de Renaissance chrétienne organisent la Neuvième Semaine internationale de culture religieuse et professionnelle

sous le haut patronage de S. Exc. Mgr Wilhelm Kempf, évêque de Limbourg (Allemagne), à Haus der Begegnung, Königstein (Taunus) Allemagne

Les conférences spirituelles et théologiques sont prévues notamment en français et en allemand.

Sous le thème général:

«Vivons-nous comme des baptisés dans notre profession et dans nos préoccupations sociales et internationales?» il a été prévu le programme dont voici les grandes lignes:

I. Retraite, du 2 août au soir au 6 août à midi.

II. La Semaine internationale de culture religieuse et professionnelle proprement dite, du 6 août au soir du 14 août après déjeuner.

Le programme détaillé et les conditions de participation sont à demander au Secrétariat de la Direction de l'Instruction publique, Fribourg.

D. I. P

Transfert des Services de la Direction de l'Instruction publique

Dès le début de juin, tous les Services de la Direction de l'Instruction publique sont transférés, de la Grand-Rue 29, au 1^{er} étage de la Chancellerie d'Etat.

Des précisions seront encore communiquées dès que les divers bureaux seront définitivement installés dans les nouveaux locaux.

La Direction de l'Instruction publique